

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GÂTINAIS
DU 10 MARS 2015**

*Date de convocation du 27 février 2015
Date d'affichage 27 février 2015*

Membres en exercice : 26

L'an deux mille quinze le dix mars à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune d'Ury, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HARRY.

23 Membres titulaires présents :

ACHERES LA FORET	LENOIR Coraïlie
AMPONYVILLE	DUPERAT François-Xavier
BOISSY AUX CAILLES	POCHON Patrick
BOULANCOURT	JAIRE Eric
BURCY	CHALMETTE Philippe
BUTHIERS	LACROIX Jean-Yves
BUTHIERS	RICHARD Nathalie
FROMONT	MAZURE Dominique
GUERCHÉVILLE	AUGÉ Gilles
LA CHAPELLE LA REINE	HARRY Jean-Claude
LA CHAPELLE LA REINE	CHANCLUD Gérard
LA CHAPELLE LA REINE	CODANI Christine
LA CHAPELLE LA REINE	SAUVAGNAC Stéphanie
LE VAUDOUE	VERRECCHIA Brigitte
NANTEAU SUR ESSONNE	HENDERSON Helen
NOISY-SUR-ECOLE	BOUCHUT Jean-Louis
NOISY-SUR-ECOLE	BOURNERY Christian
RUMONT	PRUD'HOMME Patrick
TOUSSON	PLOUVIER Aimé
URY	DELAUNE Jean-Claude
URY	CATALAN Daniel
VILLIERS SOUS GREZ	LECHEVALLIER Yves
VILLIERS SOUS GREZ	MORET Gérard

3 Membres titulaires absents excusés, 3 Pouvoirs:

ACHERES LA FORET	MALCHERE Patricia, pouvoir à Mme LENOIR Coraïlie
LE YAOUVE	BACQUE Pierre, pouvoir à Mme VERRECCHIA Brigitte
NOISY-SUR-ECOLE	VASSEUR Marie-Laure, pouvoir à M. BOURNERY Christian

Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h15.

*Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais
Conseil Communautaire du 10 mars 2015*

Avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil, Monsieur le Président donne la parole à Madame DRIARD, conseillère en formation au sein du CNFPT à l'antenne d'EVRY. Madame Driard présente le dispositif de la FIL intercommunale. L'objectif de ce dispositif est de mutualiser les besoins de formation des agents d'un même territoire, et de faire intervenir un formateur du CNFPT, afin de permettre au personnel territorial de partir en formation au plus près de leur collectivité. Les formations du FIL s'adressent au personnel technique, administratif, petite enfance, pour un minimum de 10 agents par groupe de formation.

La FIL répond aux besoins des élus des petites communes ayant un effectif réduit. Ce dispositif est très léger, il suffit que les communes désireuses d'y faire participer leur personnel complètent un bulletin d'adhésion transmis au CNFPT.

Chaque FIL a son propre fonctionnement, les secrétaires de mairies ou les « délégués FIL » centralisent les besoins de formation de leur collectivité, ils sont des interlocuteurs référents dans les échanges pour organisation des groupes de formations. Le CNFPT met en place des réunions annuelles avec les « délégués FIL » qui sont invités à échanger sur leurs propres besoins en formation et ceux des agents de leur collectivité. L'organisation des premières formations FIL du territoire de la communauté se fera en fonction des besoins des agents concernant des formations courtes, de 2 à 3 jours.

Pour information, le personnel territorial à une obligation de formation statutaire, c'est-à-dire une formation liée à la carrière de 2 jours à 10 jours tous les 5 ans (pour prétendre à une promotion interne). Ces formations sont réalisées au titre de la cotisation des collectivités versée CNFPT. Cependant, les frais de déplacement, de repas et de reprographie ne sont pas pris en charge par le CNFPT, c'est la collectivité qui prend en charge ces frais.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christian BOURNERY est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014 :

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014. Aucune remarque n'est faite par l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

M. Bournery rappelle qu'il s'agit d'un procès-verbal et qu'il ne doit être diffusé qu'après son approbation par le Conseil Communautaire suivant. Monsieur le Président indique que la règle de diffusion du compte rendu pratiquée actuellement était pratiquée précédemment.

*Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais
Conseil Communautaire du 10 mars 2015*

3/ Approbation du Compte de Gestion 2014

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2014 du receveur :

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2014 : 2 394 424,72€

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2014 : 2 478 109,38€

Recettes d'investissement exercice 2014 : 16 347,50€

Investissement dépenses exercice 2014 : 12 844,31€

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion du receveur est le reflet du compte administratif de la collectivité, il lit le détail du compte administratif 2014 de la communauté par article et apporte des informations s'y rattachant.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Dupérat, Vice-Président en charge des Finances, pour la présentation du compte administratif 2014.

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2014 de la communauté concernent principalement les charges liées au fonctionnement de la communauté, celles du multi-accueil et du RAM, les taxes d'enlèvement des déchets ménagers.

Les recettes de fonctionnement 2014 concernent les participations des familles au multi-accueil (produits des services) pour 77 678€, les impôts taxes, la dotation DGF, l'aide de l'Etat pour l'emploi d'avenir, les aides CAF et du Département pour le multi-accueil et le RAM.

Les recettes d'investissement 2014 : 16 347,50€

Les dépenses d'investissement 2014 : 12 844,80€

Monsieur Bourmy remarque que le coût du PC portable pour les élus est cher (977€), Madame Richard fait également ce même constat.

Monsieur Dupérat indique que ce sont les prix actuels d'un PC portable, incluant les logiciels de bureau professionnels, les câbles, combos clavier et souris, l'installation et la configuration de l'outil à l'ensemble des périphériques. Monsieur Harry précise que cet outil est garanti 2 ans. Madame Henderson ajoute que d'autres fournisseurs ont été consultés mais les offres étaient moins avantageuses.

Bilan :

-TEOM : petite différence entre les recettes et dépenses

- déficit de la « Petite Enfance » de 229 326€ : ce déficit important sur 2014 avait été annoncé lors de la prise de compétence petite enfance. En effet, la communauté a porté en 2014 une année pleine de dépenses, alors que les aides de la CAF et du Département perçues en 2014 concernent l'activité pour prise de compétence à compter du 2^e semestre 2013 pour le multi-accueil, et à compter du 1^{er} janvier 2014 pour le RAM. En 2014 la communauté a reçu la moitié de la subvention 2013 du Contrat

Enfance Jeunesse du multi-accueil (32 181€), rien au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2013 du RAM, un acompte 2014 de la PSU du multi-accueil (86 000€), rien pour la PSU 2014 du RAM, un acompte de 23 641€ pour aide au démarrage 2014 du RAM intercommunal, un acompte 2014 de 18 851€ du Département pour le multi-accueil, rien du Département pour le RAM à compter de 2014.

Les tableaux des sections de fonctionnement et d'investissement sont présentés, montrant l'adéquation entre le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014.

Madame Richard demande comment gérer le déficit de l'exercice 2014 de la communauté.

Monsieur Dupérat répond que le fonctionnement d'un multi-accueil représente un coût important qui est difficilement compensable avec le règlement des parents et les aides des partenaires. Madame Richard demande ce que font les autres communautés.

Monsieur Dupérat répond que c'est le cas de beaucoup de structures.

Monsieur Bourmy explique qu'il ne peut pas y avoir de déficit en section investissement car il y a une compensation automatique avec le Résultat de la section de fonctionnement.

Votes pour approbation du Compte de Gestion 2014 : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 26 POUR

4/ Approbation Compte Administratif 2014

Monsieur le Président se retire de la salle de Conseil pour vote des délégués communaux.

Vote : 0 CONTRE, 3 ABSTENTION (Noisy-sur-Ecole Messieurs Bouchut, Bourmy et pouvoir de Mme Vasseur, 22 POUR.

5/ Affection des résultats : de la communauté et du syndicat des transports du canton de La Chapelle la Reine (document modifié délibération Word)

Vote : 0 CONTRE 0 ABSTENTION, 26 POUR.

6/ Mutualisation : adhésion de principe à la formation d'initiative locale (FIL) intercommunale pour les personnels du territoire de la communauté

Madame Richard demande qui va rémunérer la formatrice.

Monsieur Harry répond qu'elle est salariée du CNEPT et que ses interventions au sein de notre Communauté de Communes rentrent dans le cadre des cotisations versées à cet organisme.

Monsieur Catalan demande s'il faut prendre une délibération dans les mairies.

Monsieur Harry répond que les communes et la communauté ne sont pas obligées de délibérer, la décision du Maire suffit, cependant la communauté propose d'inscrire la création de la FIL dans le cadre de la mutualisation. Les communes peuvent adhérer à la FIL sur simple transmission du bulletin d'adhésion du CNEPT.

Vote : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 26 POUR

A l'unanimité les membres du Conseil autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent à la FIL.

7/ Contribution FPIC 2015 : mode de répartition

Monsieur le Président présente le dispositif du FPIC pour 2015 et demande aux délégués s'ils ont des questions, aucune remarque n'est formulée.

Vote : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 26 POUR.

8/ Subventions 2015 aux associations

Monsieur le Président apporte des précisions sur le bilan de l'ACAD et la demande de subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2013. Il est proposé une subvention de fonctionnement pour 2015 à hauteur de 2.206 par habitant. Lorsque le compte de résultat 2014 sera connu ainsi que le détail du plan d'action en cours mené par l'ACAD, la Communauté de Communes réexaminera la demande d'aide exceptionnelle.

Il informe également les délégués communautaires des demandes de subventions 2015 de l'ESF, les Amis du Patrimoine, les Jeunes Sapeurs-Pompiers du canton de La Chapelle la Reine.

Il présente la demande de l'association Le Foyer Rural de Tousson pour son projet « la marmite des rencontres », projet présenté aux commissions finances et Petite Enfance et Social. Il précise que ce dossier n'a pas été retenu pour 2015 par la commission « finances » compte-tenu des problèmes d'insécurité des locaux.

Enfin, la FNACA a fait une demande de subvention pour la première fois. La Commission finances ne propose pas de montant de subvention pour cette association dont l'activité ne rentre pas dans les compétences statutaires de la communauté.

Concernant le projet d'EVS (Espace de vie sociale) porté par l'association Le Foyer Rural de Tousson et nommé "la marmite des rencontres", Monsieur Dupérat précise que pour lui, ce projet, qui n'a pas été retenu, est un projet très intéressant pour le territoire. Il faudra, à son avis, reconsidérer notre position, dès que le problème de sécurité aura été résolu et que l'intérêt communautaire aura été démontré.

Madame Verrecchia demande si les associations complètent un dossier de demande de subvention. Monsieur Harry répond que les associations renseignent chaque année un dossier de demande de subvention auquel elles joignent leurs comptes et leur bilan d'activité de l'année écoulée.

	Proposition 2015
6574 - Subvention Associations	
ACAD : *subvention de fonctionnement (2,20€/habitant)	25 184,00
*subvention exceptionnelle ; sera étudiée après connaissance des résultats comptables 2014 de l'association ESF (1€/habitant)	11 447,00
Les amis du patrimoine	1 500,00
Jeunes sapeurs-pompiers du canton LCLR	2 600,00
Foyer Rural de Tousson - projet « La Marmite des Rencontres »	0,00
FNACA	0,00
total	40 731,00

Population municipale de la communauté au 01/01/2015, recensement INSEE 2013 : 11 447 habitants

Concernant les subventions 2015 aux associations les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015

Vote : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 26 POUR.

9/ Participations 2015 aux établissements publics

M. Harry apporte des commentaires sur le tableau des bilans d'activité 2013-2014 de la Mission Locale Intercommunale de la Seine et du Loing, aucune remarque n'est faite de la part des délégués communautaires.

Vote : 0 CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Chanclud, La Chapelle la Reine), 25 POUR.

10/Pacte Sud 77 : convention de partenariat 2014-2015

Pas de questions

Vote : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 26 POUR.

A l'unanimité les membres de l'assemblée délibérante autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

11/Tarifification du Multi Accueil

M. Harry commente le tableau barème 2015 CNAF de tarification aux familles pour les enfants de 2 mois à 4 ans

Monsieur Dupérat précise que ces éléments sont neutres sur le budget, la communauté n'a pas le choix des tarifs pour équilibrer le coût du service petite enfance.

Monsieur Plouvier demande si les subventions des partenaires sont plafonnées.

Monsieur Dupérat explique que les éléments du barème de tarification aux familles n'ont rien à voir avec subventions des partenaires, et la délibération tarifaire est obligatoire chaque année.

Monsieur Lacroix demande quel est l'impact de la participation des familles sur le déficit d'exploitation 2014 de la communauté ?

Monsieur Dupérat précise que la CAF déduit de l'assiette de calcul des aides au multi-accueil le montant des participations des familles. Le déficit d'exploitation important en 2014 de ce service petite enfance s'explique par le décalage entre les dépenses exécutées sur une année pleine, et le total des aides versées en 2014 par le Département 77 et la CAF : les soldes des aides CAF et Département au titre de l'activité 2014 seront versés en 2015, sur présentation des comptes 2014 du Ram et du multi-accueil.

Monsieur Plouvier demande quel est le taux de remplissage du multi-accueil.

Monsieur Harry indique qu'il en parlera dans les questions diverses, mais globalement ce taux est bon, en moyenne annuelle 74%.

Madame Henderson précise que le règlement mis en place par la communauté prévoit pour le multi-accueil au minimum une place à temps plein par commune membre. Actuellement, les enfants viennent de 10 à 11 communes membres.

Monsieur le Président rappelle que la tarification est imposée par le CNAF.

Vote : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 26 POUR.

12/LEADER 2014-2020 : décision d'adhésion au projet du P.N.R. du Gâtinais Français ou du projet Paete Sud

Monsieur le Président lit la note de présentation

Monsieur Chancelud demande ce que cela apportera à la communauté.
Monsieur Harry précise que des aides de l'Europe et de la Région seront allouées aux projets des candidats retenus. Au cours des 7 années du programme Leader, la communauté pourra, avec l'aide du partenaire choisi, étudier et présenter des projets sur les thèmes retenus par le programme Leader 2015-2021, et recevoir des aides. Sans engagement auprès de l'un des deux candidats, la communauté ne pourra prétendre à aucune aide au cours des 7 années à venir concernant les thèmes couverts par le programme Leader 2015-2021.

L'enveloppe est de 6 millions d'euros pour 6 dossiers retenus.

Monsieur Chancelud demande des explications concernant le coût pour les collectivités car il vu un montant d'environ 6 Millions d'euros.
Monsieur Harry précise que le montant de 6 millions d'euros concerne l'enveloppe de la subvention totale pour l'ensemble du programme LEADER 2015-2021, portés par les territoires de la Région Ile de France.

La participation annuelle pour notre communauté pour assurer la gestion administrative par le porteur du programme est estimée à 2 600€ par an sur 7 ans

Monsieur Pochon précise que les projets Leader ne concernent pas seulement les collectivités mais également les entrepreneurs, et tout ce qui touche aux circuits courts (Agriculteurs, artisans).

Monsieur Harry ajoute qu'il s'agit d'un projet qui touche le public et le privé et que des projets communs public-privé peuvent être retenus.

Après débat, Monsieur Harry indique que le bureau est favorable à la candidature Leader 2015-2021 du P.N.R. du Gâtinais Français.

Vote pour adhérer au programme LEADER 2015-2021 :

0 CONTRE 5 ABSTENTIONS (Noisy sur Ecole : Messieurs Bouchut et Bournery + pouvoir ; Le Vaudois : Mme Verrecchia + pouvoir) , 21 POUR.

Monsieur le Président rappelle que les collectivités ne peuvent adhérer qu'à l'une des deux candidatures du programme LEADER 2015-2021, celle du P.N.R. du Gâtinais français, ou celle du Paete Sud 77.

Monsieur Plouvier demande si le projet sera présenté aux communes

Monsieur Harry répond que les candidatures doivent être déposées pour fin mars, de ce fait une lettre d'intention et une fiche technique descriptive des 2 candidats ont été transmises aux délégués communautaires avec le dossier du Conseil.

Vote pour le P.N.R. du Gâtinais Français :

0 CONTRE 5 ABSTENTIONS (Noisy sur Ecole : Messieurs Bouchut et Bournery + pouvoir ; Le Vaudois : Mme Verrecchia + pouvoir) , 21 POUR.

Monsieur le Président indique aux délégués communautaires qu'il faut nommer un titulaire et un suppléant représentant de la Communauté au sein du groupe de travail Leader du P.N.R. du Gâtinais Français. Après concertation et vote,

Est désigné à l'Unanimité délégué Titulaire : Monsieur Patrick Pochon
Est désigné à l'Unanimité délégué Suppléant : Monsieur Gérard Moret

Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais
Conseil Communautaire du 10 mars 2015

13/Budget primitif 2015

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dupérat pour la présentation du budget, en précisant que celui-ci a été travaillé en commission « finances » le 2 mars.

Monsieur Chancelud s'interroge sur l'ordre du vote entre les points « Budget Primitif » et « Vote des taux »

Monsieur Harry précise que le bureau s'est renseigné sur l'ordre de vote de ces points et que les taux peuvent tout à fait être votés après le vote du budget primitif.

Monsieur Dupérat donne quelques explications supplémentaires concernant l'intégration des excédents de clôture de 2013 du syndicat des transports, et sur le budget primitif 2015 de la communauté de communes.

Monsieur Bournery souligne les difficultés à établir le budget 2015 en raison de la baisse des dotations de l'Etat décidée par le Gouvernement.

Madame Lenoir (Achères-la-Forêt) constate l'augmentation importante de l'enveloppe des indemnités des élus.

Après analyse du Budget Primitif 2015, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Vote : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 26 POUR.

14/Vote des taux de la taxe additionnelle pour 2015

Monsieur le Président précise que la commission « finances » propose un maintien des quatre taux.

Vote : 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, 26 POUR.

15/Numérique

Monsieur le Président précise que le territoire de la Communauté est doté d'un réseau internet dont le débit est insuffisant pour les besoins des particuliers, des entreprises, des télétravailleurs.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté a adhéré au syndicat Seine-et- Marne Numérique en 2013 et que la commission « numérique » de la Communauté a travaillé sur le projet de monnaie en débit avec les techniciens de Seine-et- Marne Numérique et des opérateurs potentiels.

Monsieur Delaune apporte des explications sur l'ensemble de l'avancement du projet, et précise que la Communauté aura une réponse mi-avril 2015 concernant ses vœux transmis à Seine et Marne Numérique pour le planning de démarrage des travaux sur le territoire communautaire.

Monsieur Bouchut apporte des informations concernant la réunion avec les prestataires Orange, Semafor.

Monsieur Jaire soutient la demande de fibre optique pour tout le territoire communautaire.

Madame Lenoir indique que la fibre optique met en opposition certaines communes sur le territoire. Monsieur Dupérat explique qu'il s'agit d'un investissement des collectivités pour les générations futures dans les outils liés à l'innovation de la fibre optique.

Monsieur Lechevalier et Mme Lenoir n'adhèrent pas à cette démarche.

Monsieur Pochon fait remarquer que les communes les moins bien desservies actuellement pourraient prétendre à une amélioration avant 5 ans.

Monsieur Bouchut explique qu'il n'y a pas de solution excepté le « satelliteur ».

Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais
Conseil Communautaire du 10 mars 2015

Monsieur Mizure demande ce qui se passerait lors d'une fusion éventuelle avec une autre Communauté de Communes et si l'accord avec Seine-et-Marne Numérique serait remis en cause. Monsieur Harry indique qu'il ne devrait pas y avoir de remise en cause des travaux.

Monsieur Chalmette demande s'il y aura des solutions envisagées entre les autres intercommunalités.

Monsieur Delaune précise que le syndicat « Seine-et-Marne Numérique » travaille avec l'ensemble des EPCI de la Seine-et-Marne.

Vote : 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS (Achéres la Forêt ; Mme Lenoir + pouvoir, Villiers-sous-Grez ; M. Lechevallier) , 23 POUR.

Autorisation du Président à signer la convention :

Vote : 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS (Achéres la Forêt ; Mme Lenoir + pouvoir, Villiers-sous-Grez ; M. Lechevallier) , 23 POUR.

16 Informations du Président

- La compétence « rivières » devra être assurée par les Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2016. Nous sommes concernés par deux syndicats (SIARE et SIARCE). Ce dossier sera traité en commission prochainement.
- Avancement des travaux des commissions :
- La prochaine réunion « stratégie avenir » est programmée le mercredi 18 mars. La réunion de la commission « développement économique et tourisme » a permis de faire un état des lieux sur notre territoire et de dégager plusieurs axes de travail.
- MultirAccueil :
- Le taux d'occupation 2014 est de 74%. Ce qui est satisfaisant. La structure fonctionne bien et les collèges de démarrage avec le prestataire (Fédération des Familles Rurales) ont été réalisés.
- Application du Droit des Sols (ADS) :

Le projet de service mutualisé ADS proposé par le P.N.R. du Gâtinais français n'ayant pas reçu suffisamment d'avis favorables, 2 pistes sont étudiées à ce jour : le service d'urbanisme de la ville de Fontainebleau et celui du CIG de Versailles. Un retour sera fait aux délégués des que les chiffres précis seront connus.

Madame Richard et Monsieur Moret demandent quelle est la durée prévisionnelle pour instruire un permis de construire. Il est indiqué que la communauté est en attente de l'estimation de la durée moyenne de l'instruction d'un permis de construire, information demandée à la mairie de Fontainebleau et au CIG de Versailles au titre de leur proposition tarifaire de service mutualisé ADS. Monsieur Bournery précise qu'en termes d'accueil des demandeurs, il faut prévoir un accueil de proximité.

Monsieur Lacroix demande si les communes de Noisy et La Chapelle peuvent proposer un service mutualisé ADS, pourquoi pas transféré à la Communauté.

Monsieur Chancelad répond que son service ne pourrait pas répondre à des demandes supplémentaires et qu'il n'envisage pas d'en augmenter le budget.

Madame Henderson précise qu'on ne peut pas créer un tel service à la Communauté, les coûts prévisionnels étant trop élevés.

Tour de table

Monsieur Dupréat informe les délégués que dans le cadre de la mutualisation, les communes intéressées par le désarçage mécanique sont invitées à assister à une démonstration qui aura lieu sur la commune d'Amponville. Jour et heure seront communiqués ultérieurement. Monsieur Dupréat informe également de la possibilité d'acheter en commun des défibrillateurs avec les pompiers de La Chapelle la Reine.

Monsieur Ploivier demande s'il est prévu de mutualiser au niveau du balayage des voiries communales. Monsieur Dupréat informe que ce sera un projet à mettre en place en 2016 car les communes ont signé un contrat qui les lie pour l'année 2015. Monsieur Delaune précise qu'il est en attente de retour des questionnaires pour chiffrer la longueur de voirie concernée et la fréquence.

Mme Richard demande au titre de la compétence transports quand aura lieu la prochaine réunion. M. Harry précise que suite à sa rencontre avec la direction des transports du Département et les Cars Bleus, une étude de faisabilité et de coût d'une modification des circuits de ramassage scolaire est en cours. Le STIF sera consulté pour le mode de financement. La commission sera réunie dès qu'elle pourra disposer de suffisamment d'éléments.

Monsieur le Président fait la proposition des prochaines dates de réunion du Conseil Communautaire :

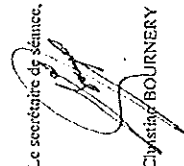
Mardi 2 juin à 19h00.

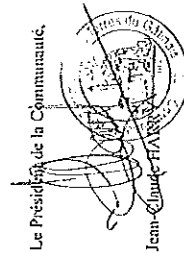
Lundi 21 septembre à 19h00.

Lundi 7 décembre à 19h00.

Closure de la séance à 22h28

La Chapelle la Reine, 26 mars 2015

Le secrétaire de séance,

Clément BOURNERY

Le Président de la Communauté,

Jean-Claude FAURIOL